

La protection environnementale en islam (partie 3 de 7) : La préservation des ressources naturelles de base - l'eau

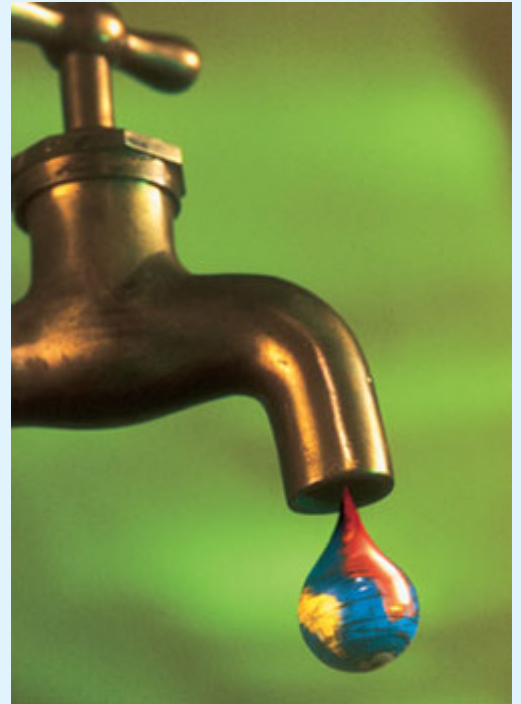
Description: Le rôle de l'eau au sein de l'environnement et l'obligation islamique de préserver cet élément vital essentiel à la vie.

par Dr A. Bagader, Dr A. El-Sabbagh, Dr M. Al-Glayand et Dr M. Samarraï (édité par IslamReligion.com)

Publié le 13 Sep 2010 - Dernière mise à jour le 13 Sep 2010

Catégorie: [Articles](#) > [Le système d'ordre dans l'islam](#) > [L'environnement](#)

Dieu a fait de l'eau l'origine de la vie. Dans le Coran, Il dit :



« Puis, Nous avons (...) fait de l'eau toute chose vivante. » (Coran 21:30)

Les plantes, les animaux et les hommes dépendent tous de l'eau pour leur existence et pour la continuité de leur vie. Dieu dit :

« ...dans l'eau que Dieu fait descendre du ciel et par laquelle Il redonne vie à la terre desséchée... » (Coran 2:164)

« Et c'est Lui qui, du ciel, fait descendre l'eau avec laquelle Nous faisons naître des bourgeons de toutes sortes... » (Coran 6:99)

« Et tu vois, (ô Mohammed) que lorsque la terre est stérile et que Nous y faisons descendre la pluie, elle frémit, se gonfle et fait pousser toutes sortes de splendides végétaux. » (Coran 22:5)

« Et Nous faisons descendre du ciel une eau purifiante pour faire revivre par elle un pays mort (de sécheresse) et donner à boire aux multiples bêtes et êtres humains que Nous avons créés. » (Coran

25:48-49)

Dieu invite l'homme à apprécier la valeur de cette source de vie indispensable :

« Voyez-vous l'eau que vous buvez? Est-ce vous qui la faites descendre d'un nuage? Ou est-ce Nous qui la faisons descendre? Si Nous le voulions, Nous la rendrions amère. Alors pourquoi n'êtes-vous pas reconnaissants? » (Coran 56:68-70)

« Dis : « Que vous en semble? Si (toute) votre eau venait à disparaître au plus profond de la terre, qui vous apporterait alors une source d'eau jaillissante? » (Coran 67:30)

En plus de cette fonction vitale, l'eau remplit aussi un rôle socio-religieux, car elle sert aux ablutions précédant les prières et à retirer les impuretés des vêtements afin que l'homme puisse aller à la rencontre de son Seigneur en étant propre et pur. Dieu dit, dans le Coran :

« Puis, du ciel, Il fit descendre une pluie afin de vous purifier... » (Coran 8:11)

Dieu a également accordé d'autres rôles aux lacs, aux mers et aux océans. Il en a fait l'habitat de maintes créatures, qui jouent un rôle important dans la perpétuation de la vie et dans le développement du monde en général. Dieu dit :

« Et c'est Lui qui a soumis la mer afin que vous puissiez en manger une chair fraîche, et que vous en retiriez des parures que vous portez. Et l'on voit les bateaux y fendre les flots pour que vous partiez en quête de Sa grâce et que vous soyez reconnaissants. » (Coran 16:14)

« La chasse en mer et la consommation du poisson vous sont permises, pour vous-mêmes comme pour les voyageurs. » (Coran 5:96)

Il ne fait aucun doute que la préservation de cet élément vital est absolument essentielle à la perpétuation de la vie sous toutes ses formes. Il est également obligatoire, en islam, de préserver tout ce qui assure la continuité de la vie. Toute action compromettant les fonctions biologiques et sociales des éléments essentiels à la vie, que ce soit par la destruction ou par la pollution, de façon à les rendre impropres aux êtres vivants et donc à mettre en péril leur vie relève du principe islamique selon lequel « tout ce qui mène à une action interdite est interdit en soi ».

En raison de l'importance de l'eau comme source de vie, Dieu a fait de son utilisation un droit commun à tous les êtres vivants, hommes, plantes et animaux. Tous y ont droit et l'homme ne peut se permettre de la gaspiller, de la polluer ou de se l'approprier. Dans l'histoire des Thamud et de la chamelle, dans le Coran, Dieu dit :

« Apprends-leur que l'eau sera partagée entre eux... » (Coran 54:28)

Et le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit :

« Les musulmans se doivent de partager ces trois choses : l'eau, le pâturage et le feu. »^[1]

Gaspiller l'eau est interdit, et cette interdiction s'applique autant à l'utilisation privée qu'à l'utilisation publique, que l'eau soit rare ou abondante. Il a été rapporté qu'une fois, le Prophète est passé près de Sa'd, un de ses compagnons, qui faisait ses ablutions pour la prière. Il lui dit :

« Quel est ce gaspillage, Sa'd? »

« **Peut-on parler de gaspillage même lorsque l'on fait ses ablutions pour la prière?** », demanda Sa'd.

Et le Prophète répondit : « **Oui, même si tu les fais au bord d'une rivière.** »^[2]

La longue expérience des juristes musulmans dans l'attribution de droits à l'eau dans les contrées arides a donné naissance à un bel exemple d'utilisation durable de cette ressource limitée; un exemple de plus en plus significatif dans un monde où les ressources, qui furent autrefois abondantes, se font de plus en plus rares.

Endnotes:

^[1] *Abou Daoud, Ibn Majah, et al-Khallal.*

^[2] *Ibn Majah.*

L'adresse web de cet article:

<http://www.islamreligion.com/fr/articles/311>

Copyright © 2006-2011 [IslamReligion.com](http://www.IslamReligion.com). Tous droits réservés.